VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bon Cottage Simple et Lot pour Bâtir.

A l'encoignure N. O. des rues Howard et Clio.

Owen Kelly et als vs John T. Kelly

No 70,410 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet. — JEUDI, le 2 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19 mai 1903 et signé le 26 mai 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B. dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés à l'encoignure des rues Clio et Howard, désignés par les lettres A et B dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Clio et Calliope. Le lot A formant l'encoignure des rues Clio et Howard et mesurant 33 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Howard. Le lot B est contigu au lot A et mesurant 27 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Howard chacun ayant une profondeur de 75 pieds, 11 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, étant partie des lots 1 et 2 acquis par ledit Owen Kelly des héritiers de M. White, par acte passé pardevant A. Pitot Jr. ancien notaire, le 6me jour de mars 1877. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage No 1139 rue Howard, contenant 6 chambres; et le cottage en bois à un étage dans le fond des lots, No 2309 rue Clio. Sur le côté du cottage de la rue Howard est un lot qui peut être utilisé pour lot à bâtir. Le voisinage est tranquille et populeux, ce qui rend la propriété dans cette section un placement sûr et rémunératif. La propriété est à proximité de plusieurs lignes de chemin de fer et autres avantages.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant.
Solomon Wolff, avocat pour le défendeur.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De placement sûr et productif, Nos 1826 et 1830 rue S. Rempart, à l'encoignure N. E. de la rue St-André.

Richard E. Marmion vs John M. Murray et als.

No 69,952—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 avril 1903 et signé le 20 avril 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La résidence double à deux étages en bois Nos 1826 et 1830 rue S. Remparts à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant de chaque côté 8 chambres, citerne, hangars, etc. Dans la cour se trouvent hangar, écurie, citerne et 2 chambres. Le lot de terre est décrit comme un certain morceau ou portion situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues S. Remparts, Félicité, St André et Dryades, mesurant en mesure américaine 34 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue S. Rempart, 43 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, 113 pieds de profondeur des deux côtés et façade à la rue St André, ladite propriété est désignée par la lettre A, sur un devis par A. de Armas, voyer, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, le 12 août 1878 et est développée sur ledit plan comme formant l'encoignure des rues S. Rempart et St André et mesurant comme ci-dessus. Convenable pour une résidence ou pour un placement.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. G. Gill, notaire, aux frais des acquéreurs.

John Bassich, avocat pour le plaignant, T. G. Moran, avocat pour les défendants.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Excellente Propriété comme placement dans un voisinage supérieur.

Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée.

A l'encoignure nord-ouest de la rue Terpsichore, faisant face à la Place Parkerson.

SUCCESSION DE MLLE ANNIE WARD.

No 66,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1903 et signé le 14 mai 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

Le cottage triple en bois à un étage avec mansarde Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée, à l'encoignure N. O. de la rue Terpsichore retiré de la banquette et contenant galeries, six chambres, hangar et citerne à chaque côté. Le terrain est composé de deux lots situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 194, borné par les rues Prytanée, Terpsichore et Melpomene et l'avenue St Charles, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan par L. H. Pilié, voyer, daté du 23 décembre 1841, déposé en l'étude de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville, comme plan No 28 dans son livre de plans. Lesdits lots étant contigus et mesurant comme suit: Lot No 11 formant l'encoignure des rues Prytanée et Terpsichore et mesurant 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur et façade à la rue Terpsichore, et le lot No 12 mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds 10 5/8 pouces de largeur dans le fond desdits lots pour l'usage en commun desdits lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, d'après ledit plan.

Ceci est un placement supérieur dans un des meilleurs voisinages dans cette ville. Pour sécurité et rapport il n'est rien qui puisse l'égaler. Sujet aux baux et locations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées, assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Pakerson, avocat du demandeur.
McCloskey & Benedict, avocats des défendeurs.
17 mai — 17 24 31 — juin 7 14 18

The MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race, Phone 983; à Alger, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville:

RUE CARONDELET 315

Phone 376.

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 7 juillet 1903.

à midi, la propriété No 809 rue Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourbon.

Succession de J. B. et Mary L. Campe.

No 70,333 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division "A"

PAR E. A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 7 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 1er juin 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Quartier, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, commençant à une distance de 54 pieds 2 pouces de l'encoignure des rues Hôpital et Bourbon, de 31 pieds 1 pouce et 1 ligne de face sur ladite rue Hôpital sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus du prix d'achat. L'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.
J. A. Woodville, avocat.
4 juin — 4 7 14 21 28 — juil 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Carl C. A. Kurba. No 70,340, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, LUNDI, le 22 juin 1903, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Canal, David et Douane, désigné comme lot No 15, sur un plan fait par John F. Braun & Compagnie, daté le 23 octobre 1893; ledit lot mesure, en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et une ligne de face à l'avenue Carrollton sur cent treize pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 14, et cent onze pieds et huit pouces sur la ligne le divisant du lot No 16 et trente deux pieds deux pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

2° Une certaine étendue ou morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ soixante-quinze (75) milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant la moitié (1/2) d'un (1) arpent de face sur ledit fleuve sur une profondeur de quarante (40) arpents et étant bornée du côté supérieur par des terres appartenant à John L. Ban et du côté inférieur par des terres appartenant à John L. Buras.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903. Les actes de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. CARRERE, Encanteur.
23 mai—23 30—juin—6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 26 mai 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la succession de Charles Willibald et als, No 58,241, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique LUNDI, le 29 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, etc. dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cypress, Johnson, Prieur et Florida Landing, désigné par le No 19 et mesurant 27 pieds de face à la rue Cypress sur 141 pieds 4 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.
J. C. HENRIQUES, Avocat.
29 mai—29—juin 5 12 19 26 29

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Résidence de Choix

2432-34-36-38 rue Conti, coin Rocheblave.

Succession de William Berniard.

No 70,458—Division D.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MARDI, le 16 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé le 14 mai 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les améliorations, dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Bienville et Conti, désignée comme lot A, la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Rocheblave et Conti et mesure, M. A., 47 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Conti.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un ou un et deux ans à 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les taxes de 1903, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais des acquéreurs.

16 mai — 16 17 24 31 — juin 7 14 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm. Craig Myline; Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 68,579. Il sera vendu à l'enchère publique jeudi, le 2 juillet 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 634 rue Gravier—En vertu d'un ordre daté et signé le 29 mai 1903, par l'Honorable Geo. H. Théard, Juge de la Division ci dessus, dans l'affaire ci-dessus intitulé, la ci-après décrite propriété; à savoir; La moitié indivise du trois-quart du lot 2 des sections 19 et 30 et la 1/8 indivise des lots 1, 4, 6, 7, 8 et 9 des sections 19 et 30; les lots 12, 13, 14, 15, 17 et 18 de la section 20; les lots 21, 24, 26 et 27 de la section 21; le lot 23 des sections 21 et 22; les lots 25 et 30 de la section 22, le lot 32 des sections 22 et 27; le lot 36, A, de la section 35 et le lot 36, B, de la section 71. Tous situés dans le comté 12 Rangée Sud 12 Est, à l'Est du fleuve Mississipi, dans le district des terres sujettes à être vendues dans la Nouvelle-Orléans et contenant ensemble 1006.01 acres de terre plus ou moins. Les lots 2, 3 et 4 de la section 4 les lots 1, 2 et 3 de la section 5; les lots 3, 4, 5 et 6 de la section 7 dans le même comté et rangée. Conditions de la vente, comptant net. L'acquéreur devant payer le montant de son enchère et prendre la propriété sujette à n'importe quels liens, privilèges ou hypothèques qui pourraient exister contre elle, et payer pour l'acte de vente pardevant Pierre D. Olivier, notaire. Un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

31 mai—31—juin 7 14 21 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mme Mary Alice Fitzpatrick vs Richard Williams.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 13,855—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 16 juin 1903, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison et effets, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.

CHAS. R. KENNEDY, Constable. Geo. J. Untereiner, avocat. 7 juin—7 14 16

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard Rhodes,

No 70,576—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Le contenu entier du

MAGASIN RHODES

307 RUE ST. CHARLES.

Comprenant un grand stock assorti de "SPORTSMEN'S GOODS."

Les installations de bureau, le bon vouloir, etc., devant être vendus à l'encan sur les lieux comme vente obligatoire,

Lundi, le 22 juin 1903,

Commençant à 11 heures A. M.

Le stock entier, les affaires, le bon vouloir, les installations de bureau, etc., du défunt, Richard Rhodes, sera offert à l'encan en bloc, comme vente obligatoire, à l'heure et sur les lieux en ceci décrits.

Cette vente offre aux personnes cherchant une ouverture dans les affaires une occasion de commencer un commerce immédiatement et d'acquérir un commerce qui est parfaitement établi: le magasin de Rhodes étant un des plus anciens et des mieux connus en ville.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le dit ordre daté et signé le 9 juin 1903, adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai les articles ci-dessus mentionnés à l'heure et sur les lieux on ceci indiqués.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO, Encanteur.
11 juin—11 14 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Antoine Bives et Sophie Bode, Veuve etc.

No 70,510—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 22 mai 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 30 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, la dessus y appartenant le dit lot étant situé dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Austerlitz et Genl Taylor, désigné comme lot No 21 dans l'ilet No 168, et mesurant 29 pieds de face à la rue Genl. Taylor sur 133 pieds de profondeur, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent un cottage simple, connue comme le No 708 rue Genl Taylor.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à l'ordre de l'acquéreur et endossés par l'acquéreur, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et faire un dépot de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Propriété Foncière et Placements, 303 rue Baronne.
Stafford et Lambert, avocats.
26 mai—26 31—juin 7 14 21 28 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES SITES POUR BATIR,

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Prytanée.

A L'ENCAN!!!

Mme Mary W. Mansfield, femme de Frank T. Copp, et al. vs Mlle Anna Mansfield.

No 70,814—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

EN vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu en Cour ouverte et signé le 10 juin 1903, J. L. Onorato, encanteur, vendra à l'enchère publique, MARDI, le 14 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci après—

Trois lots de terre et améliorations dans le sixième district, ilet 47, borné par les rues Webster, Prytanée, Perrier et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots 1, 2, 3, sur un devis d'arpentage annexé à un acte de vente par la "Parkside Improvement Company" à H. L. Loomis, Jr., passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 6 novembre 1894, d'après lequel devis la propriété mesurant (en m. a.) comme suit:

Lots 1, 2, 3 mesurant chacun 29' de face à la rue Webster, 29' 11 6'' de largeur sur la ligne du fond par les profondeurs suivantes, à savoir:

Lot No 1 mesurant 134' 8'' 2 1/4''' de profondeur et façade à la rue Prytanée, et 133' 1 1/2''' sur la ligne de côté le divisant du lot No 2; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Webster et Prytanée. Le lot No 2 mesurant 133' 1 1/2'' sur la ligne de côté le divisant du lot No 1, et 133' 4'' 3/4''' sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 3. Le lot No 3 mesurant 133' 4'' 3/4''' sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2, et 133' 8'' sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 4. Cette propriété ayant été acquise par ladite Mme Mary B. Mansfield de Gideon Kellogg, par acte passé pardevant L. C. Quintero, notaire, le 23 avril 1901 et enregistrée dans le L. du B. des T 179, f. 344.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs doivent assumer les taxes de 1903 payer pour l'acte ou les actes de ventes pardevant Chas F Fletchinger, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.
T. M. et J. D. Miller, avocats.
14 juin—14 21 28 — juil 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU

Septième District.

Succession de Vaisin Léonard Fortuné et Sophie Fortuné

No 70,461—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau No 731 rue Commune — JEUDI le 25 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté le 19 mai 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, Lue, dans l'ilet No 117, borné par les rues Dante, (anciennement rue Madison), Elm, (anciennement rue Troisième) Zimpel et Cambronne, désigné par le numéro six et mesurant trente pieds de face à la rue Dante sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot a été acquis par le dit V. L. Fortuné, de la "Mutual Building and Homestead Association" d'après l'acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 14 mai 1884, enregistré dans le livre des transferts, No 128 folio 304.

Et à 10:30 a. m. même jour, sur lesdits lieux, un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire en-saisiré.

Conditions—Comptant. Acte de vente et assumant les taxes de 1903 aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Deibel Sr, notaire, bureau au deuxième étage de la bâtisse Maçonnique.

24 mai—24—juin 2 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

Cobb & Hardy.

La Laiterie Excelsior.

Propriété de Pierre Loustan.

811 rue Nord Rendon, entre Dumaine et Ste-Anne

Jeudi, 18 juin, à 11 h. a. m.

Consistant en 20 vaches, 6 veaux, 2 bonnes juments de travail, 1 charette à lait couverte, 1 charette à fourrage, 2 jeux de harnais et bidons, auges et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe. La clientèle au plus grand acquéreur à cette vente. Conditions—Comptant.

E. S. COBB.
J. HARDY,
Encanteurs.

Prenez les chars Dumaine pour la vente.

14 juin - 14 16 17 18

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Simples et Doubles, Bien Situés.

Nos 1503, 1537 et 1539 rue Fern: Nos 1603, 1631 et 1635 rue Fern et plusieurs lots vacants à bâtir, dans un district de cette ville s'améliorant rapidement.

In re. Mme Dora Hempling vs les héritiers mineurs de John Hempling.

No 70,385—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 14 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 29me jour de mai 1903 et signé le 5me jour de juin 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur, ci-après décrite, à savoir:

1° Vingt quatre (24) certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 191 borné par les rues Jeannette, Fern, Birch et Burdette, désignés par les Nos 1 à 24 tous les deux inclusivement sur un croquis fait par George G. Friedrichs, encanteur. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: Les lots Nos 1 à 10 inclusivement chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Jeannette et Burdette et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Fern et Jeannette. Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 13, 14, 15 et 16, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Fern et Birch. Les lots Nos 17 à 22 tout inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Birch sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lot No 22 formant l'encoignure des rues Birch et Burdette. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdette, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage simple, No 1503 rue Fern, construit sur le lot No 11, contenant galerie sur le devant, quatre chambres, etc. Aussi, le cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 1535 et 1537 rue Fern, construits sur les lots 15 et 16, contenant 4 chambres de chaque côté, cour, citernes, etc. Cet ilet et ses améliorations seront vendus subdivisés pour satisfaire la demande.

2° Vingt quatre (24) certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 215 borné par les rues Green, Birch, Fern et Burdette, désignés par les Nos 1 à 24, tous les deux inclusivement, dans un croquis fait par George G. Friedrichs, encanteur. Lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit: Les lots Nos 1 à 4 inclusivement mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Fern et Green. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 150 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les lots Nos 7 à 10 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Fern et Birch. Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Birch sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 à 16 inclusivement, chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Birch et Burdette. Les lots 17 et 18 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 19 à 24, inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Green sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 120 pieds. Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Burdette et Green.

Les amélioration sur cet ilet consistant des ci-après:

Le cottage simple en bois No 1603 rue Fern contenant galerie sur le devant, vestibule et cinq chambres, cour dans le fond, citerne, etc., construit sur le lot No 10. Le cottage simple en bois No 1631 rue Fern construit sur le lot No 3 ayant galerie sur le devant et quatre chambres, hangars, citerne, etc. Le cottage double en bois No 1635 rue Fern, contenant galerie et trois chambres, hangars, citernes, etc., de chaque côté.

Ces propriétés de choix sont situées dans une des plus proéminantes et progressives sections de la ville et seront vendues subdivisées pour satisfaire la demande sur les termes et conditions suivantes, à savoir:

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs de payer les taxes sur la dite propriété pour l'année 1903 et de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 juin — 7 14 21 28 — juil 5 12 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

St-Claude, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 21 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, rendu le 4 juin 1903 et signé le 10 juin 1903, dans l'affaire de Wm A. Dickson vs Wm Snaer et als, No 68 921 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 113, borné par les rues St Claude, Rempart, Dumaine et St Philippe désigné par le No 16 et mesurant 36 pieds de face à la rue St Claude sur 71 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 et faisant un dépôt comptant de 20 0/0 pour lier la vente. Acte de vente pardevant Robt P. Upton notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 19 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Catherine Hogan, veuve par 1er mariage de George Huther et veuve par 2me mariage de Henry Streckwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 69,502—Division C—avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Lavallée, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. F. S. Drolla, avocat.

9 juin—9 14 18

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Andréa Maestri et Catharina Torri, sa femme.

No 69,583 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété No 1235-37 rue Columbus.
" 1832-34 rue Hôpital.
" 1015-19 rue Robertson.
" 921 rue Johnson.
" 210-12 rue Sud Roman.
" 2215 avenue des Ursulines

MOI, AUGUSTE HUARD, Encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu dans cette affaire, le 5 mai et signé le 12 mai 1903, par l'Hon. Frederick D. King, juge de la susdite Cour, Division B, et en vertu d'un ordre daté le 21 mai 1903, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 13 mai 1903, dans l'intérêt de la mineure Marcellina Maestri, signé par ledit juge et aussi rendu dans cette même affaire, sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 8 juillet 1903, à midi, à la Bourse de Spear & Escoffier No 802 rue Perdido, dans le premier district de cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Columbus (autrefois Mystérieuse), St Bernard, Marais (autrefois Plauche) et St Claude (autrefois Bons Enfants), faisant partie du lot désigné par le No sept de l'ilet No quatre. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de soixante dix sept pieds six pouces du côté de la propriété de Perrault ou ses représentants et de soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes du côté de la propriété des frères De Mahy ou de leurs représentants.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'ilet borné par les rues Hôpital Roman, Ursulines et Derbigny, sur un plan fait par D. K. Seghers, architecte, daté le 22 septembre 1876, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, ancien notaire, le 2 juin 1876. D'après lequel plan ladite portion de terre mesurant trente neuf pieds un pouce et deux et deux tiers de lignes de face à la rue Hôpital, sur trente cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit deuxième district, désigné par le No deux, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Ursulines, St Philippe et Claiborne. Lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Dumaine, Galvez et St-Philippe, faisant partie d'un lot désigné par le No soixante-dix sur un plan fait par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836, déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire, laquelle portion de terre mesurant en mesure française vingt sept pieds de face à la rue Johnson, vingt huit pieds deux pouces et une ligne dans le fond, quarante six pieds cinq pouces sur la ligne du côté du lot No 69 et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes, plus ou moins sur la ligne le divisant de l'autre portion dudit lot No 70.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet et Jackson) Palmyra, Roman et Derbigny, lequel lot est situé à une distance de soixante et un pieds quatre pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Gasquet et Roman, et mesurant quarante huit pieds, six pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur entre lignes parallèles de vingt sept pieds, plus ou moins.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No cinq dans l'ilet No 287, borné par les rues Ursulines, Miro, Galvez et Hôpital et mesurant trente huit pieds six pouces de face à la rue Ursulines sur cent dix huit pieds de profondeur.

A des conditions de un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de ventes devront être passés pardevant George Montgomery, notaire en cette ville, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; toutes les taxes de 1903 sur la propriété vendue devant être assumées et payées par les acquéreurs respectifs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

AUG. HUARD, Encanteur,
Bureau 121 rue Carondelet.
Voyez les plans à la Bourse.
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété, encoignure Conti et Remparts, Nos 1039-1043 rue Conti.

Propriété Nos 1031-1033 rue Conti.

Propriété No 2727 rue Dumaine.

Terrains vacants rues Dumaine, White et St-Philippe.

SUCCESSION

-DE-

FLORVILLE FOY.

No 70,093 — Division B. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—Le MERCREDI, 8 juillet 1903, à midi, il sera vendu pour payer les dettes de la succession, à l'enchère publique, à la salle d'encan de Spear & Escoffier, No 802 rue Perdido, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de vente de l'Honorable Frederick D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le premier juin 1903, rendu dans l'affaire de la susdite succession et pour le compte de la dite succession les propriétés immeubles suivantes, à savoir:

1° Propriété Nos 1039-1043 rue Conti, encoignure Remparts, à savoir: Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 98, compris entre les rues Conti, Remparts, St Louis et Bourgogne, ledit lot ou portion de terre forme l'encoignure desdites rues Conti et Remparts, et mesure 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Conti par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue des Remparts, le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, arpenteur, le 16 janvier 1895, annexé pour records à un acte passé devant Michel V. Dejan, notaire public en cette ville, le 19 janvier 1895.

2° Propriété 1031-1033 rue Conti, à savoir: Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, du côté nord est de ladite rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts (dans l'ilet No 98, compris entre les susdites trois rues et la rue St Louis), mesurant 32 pieds et 6 pouces de face à la rue Conti par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et commençant à une distance de 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure Remparts et Conti. Le tout conformément au susdit croquis d'Edgar Pilié, arpenteur, daté le 16 janvier 1895, annexé au susdit acte passé devant le notaire public Déjan, le 19 janvier 1895; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant.

3° Quatorze certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 355 compris entre les rues Broad, Dumaine, St Philippe et White, désignés par les Nos 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, 30, 31, 32, 33, 34 et 35, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, arpenteur, daté le 17 janvier 1859 et déposé pour records en l'office de Eusèbe Bouny, alors notaire public en cette ville; les lots Nos 3 et 4 se joignent, et mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir; Le lot No 3, 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes de face à la rue White, 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de large dans le fond, par une profondeur de 175 pieds et 2 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, et de 174 pieds, 11 pouces et 6 lignes du côté opposé; le lot No 4, 31 pieds, 10 pouces et 6 lignes de face à la rue White, 31 pieds, 8 pouces et 2 lignes de large, dans le fond, par une profondeur de 174 pieds, 11 pouces et 6 lignes, sur la ligne le séparant du lot No 3, et 174 pieds, 9 pouces et 4 lignes du côté opposé. Les lots Nos 12, 13, 14, 15, 16 et 17 se joignent et mesurent, en mesure américaine comme suit, à savoir: Les lots 12, 13, 14, 15 et 16, chacun, 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds, 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond par une profondeur irrégulière de 179 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 12 des lots Nos 3, 4, 5 et 11, et de 178 pieds, 9 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant le lot No 16 du lot No 17. Et, le lot No 17: 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds, 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 178 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 16, et de 178 pieds 8 pouces et 6 lignes de l'autre côté. Les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34 et 35 se joignent et mesurant chacun, en mesure américaine, 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dumaine 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond, (excepté le lot No 30 dont la largeur dans le fond est de 29 pieds 2 pouces et 2 lignes,) sur une profondeur irrégulière de 179 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 35 des lots Nos 3, 2, 1 et 36, et de 178 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant le lot No 30 des lots Nos 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance s'il y en a, à un crédit de un ou de un et deux ans en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par liens de vendeur, ou privilège et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et toutes les clauses de garantie usuelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur les propriétés vendues pour leur valeur et ce jusqu'au paiement final des susdits billets, et de transférer et de délivrer les polices d'assurance aux porteurs ou à tous autres porteurs des susdits billets, et finalement de payer 5 pour cent de frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des susdits billets ou d'aucune partie du montant des susdits billets; les acquéreurs en plus du montant de l'adjudication auront à rembourser les primes d'assurance pour les termes non expirés, devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les propriétés vendues, pour l'année courante, 1903, et de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant de leurs enchères respectives.

Les actes de vente devront être passés devant Edgar Grima, notaire public, en cette ville, aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD,
Encanteur dûment licencié en cette ville.
Voyez les plans à la Bourse.
Carleton Hunt, avocat.
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Joséphine Chevallon vs Frederick W. Gras, et als.

No 67,129—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, le 9 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1903, et signé le 29 mai 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de la Nouvelle Orléans et désignés par les Nos 16 et 17 dans l'ilet B, lequel est borné par les rues Sud Front, Henderson Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et Terpsichore (anciennement rue Bouffignac), sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 31 décembre 1840, et déposé comme plan No 79, sur le livre des plans de Félix Grima notaire, lequel dit lot No 16 mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, entre les rues Henderson et Terpsichore, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 17 est contigu au lot No 16, et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Henderson et mesurant 24 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Henderson, le tout en mesure anglaise. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage contenant environ 4 chambres, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations etc., situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Célestes et St James, désigné par le No 1, sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 21 avril 1839 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, ledit lot forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et St James, mesurant 29 pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue St James entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, sur un devis fait par Hugh Grant, voyer daté le 6 juin 1855 annexé à un acte passé pardevant L. R. Kenney, ancien notaire, ledit lot mesurant 32 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Levée (maintenant Water), entre les rues Joséphine et Jackson, 32 pieds, 1 pouce, 3 lignes de face sur débarcadère public par une profondeur de 81 pieds, 10 pouces, 6 lignes sur la ligne du lot A et 80 pieds 10 pouces, 2 lignes sur la ligne du lot marqué K. Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages partiellement détruite par le feu.

4° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Lamarque, Jefferson, et l'avenue Marigny, formant l'encoignure des rues Claiborne et Lamarque et mesurant 180 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence en bois avec dépendances, etc.

Ladite étendue de terre consistant des lots de terre ci après, à savoir:

a. Un certain lot de terre désigné comme le No 4 de l'ilet No 8 sur un plan fait par Louis Bringier, le 4 janvier 1834 et mesurant en mesure française 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne.

b. Deux certains lots de terre désignés comme les Nos 5 et 6 de l'ilet No 8 sur ledit plan, lesdits lots mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 3, dans l'ilet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, mesure française.

6° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 2, dans l'ilet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, en mesure française.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit s'il y en a devant être garantie par lien de vendeur et privilège sur la propriété acquise avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels doivent assumer en plus de leurs enchères les taxes de 1903, et payer 10 pour cent comptant du montant de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Dinkelspiel & Hart, Theo. Cotonio, avocats.
7 juin—7 14 21 28—juil 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

COLLECTION SPLENDIDE

de timbres-poste, actions, bijouterie et effets personnels.

Succession de Théodore Hohagen.

No 69,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—

JEUDI, LE 18 JUIN 1903,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mai 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Une collection de timbres de poste consistant de six livres, étiquetés "South America and Africa", "Europe No 1", Europe No 2" "North and Central America and West Indies", "Asia", "Australia and Oceanica", un livre de divers autres timbres dépareillés.

2° Un certificat No 38 pour deux actions de la "Young Men's Real Estate Investment Company Ltd", $10 par action.

3. Le certificat No 215 de membre dans la Bourse au Coton de Galveston.

4. Le certificat No 393 pour une action de la "Galveston Garten Verein".

5. Le certificat No 125 pour une action de la "Harmony Hall Association" de Galveston.

6. Un lot de bijouterie, un revolver, livres etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

7 juin—7 11 14 18

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An $3 00
Six Mois 1 50
Quatre Mois 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers.

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville